

DEPARTEMENT

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Marne

Commune de CHAMPILLON

Séance du 13 novembre 2023

Afférents au CM : 14 ; L'an deux mille vingt-trois, le treize novembre, à dix-neuf heures, les membres du Conseil municipal de la commune de Champillon se sont réunis, dans la salle du Conseil municipal de la Mairie, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 et 2121-12 du Code général des collectivités territoriales, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc BEGUIN, Maire.

Exercice : 14

Présents : 8 Convocation du 26 octobre 2023

Présents : M. BEGUIN Jean-Marc (Maire) ; M. CREPIN Jean-Paul (1er Adjoint) ; Mme ADAM Marie-Madeleine (3ème Adjointe) ; Mme NEUBARTH Kirsten (4ème Adjointe) ; Mme BEGUIN Sandrine ; Mme DIDON Mylène ; M. MANNIELLO Olivier ; Mme PETIT Séverine.

Absents non représentés : Mme DEON Marianne (excusée) ; M. PHILIPPONNAT Charles (non-excuse) ; M. GUILLEPAIN James (non-excuse) ; Mme MARQUES DE OLIVEIRA Léa (excusée) ; Mme JOSSEAUX Sophie (excusée) ; M. LEPICIER David (excuse).

Secrétaire de séance : Mme DIDON Mylène.

DELIBERATION 2023-51 : APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 1^{er} SEPTEMBRE ET DE LA SEANCE DU 11 SEPTEMBRE 2023

- Vu le procès-verbal de la séance du 1^{er} septembre 2023 ;
- Vu le procès-verbal de la séance du 11 septembre 2023 ;
- Considérant la transmission aux membres du Conseil Municipal de ces procès-verbaux ;
- Considérant la lecture réalisée par Monsieur le Maire de ces procès-verbaux à l'assemblée ;

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux s'ils ont des remarques à formuler sur le procès-verbal du 1^{er} septembre 2023 et le procès-verbal du 11 septembre 2023.

Les délibérations prises par le conseil municipal du 1er septembre 2023

- 2023-39 : Désignation d'un secrétaire de séance
- 2023-40 : Approbation du procès-verbal de la séance du 12 juillet 2023
- 2023-41 : Election d'un nouvel adjoint au maire suite à une démission
- 2023-42 : Fixation des indemnités de fonction
- 2023-43 : Passage à la nomenclature M57 abrégée
- 2023-44 : Décision modificative n°3
- 2023-45 : Incorporation d'un bien sans maître dans le domaine privé communal – Parcelle A1651
- 2023-46 : Subvention exceptionnelle à l'AIMAA
- 2023-47 : Remboursement des frais engagés par les conseillers municipaux dans l'exercice de leurs fonctions dans le rôle d'aidant ou de parent
- 2023-48 : Prise en charge d'une partie des frais de cantine par la Commune

La délibération prise par le conseil municipal le 11 septembre 2023

- 2023-49 : Fixation des indemnités de fonction

Envoyé en préfecture le 22/11/2023

Reçu en préfecture le 22/11/2023

Publié le 22/11/2023

ID : 051-215101114-20231113-202351-DE

S²LOW

Remarques : néant.

Après en avoir débattu, Monsieur le Maire demande aux conseillers d'approuver les procès-verbaux.
Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les procès-verbaux.

Les procès-verbaux approuvés sont signés par Monsieur le Maire et le secrétaire.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.



Bij.

Le Maire,

Jean-Marc BEGUIN